

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dixhuit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal16/03/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Excusés : 0

Absent : 0

Votants : 27

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAUD Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COUDERC Eric, DUVAL Aurélie, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, JOSEPH Armelle, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GONNORD Raphaël ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseillers Municipaux
PIVETEAU Guillaume ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain, Conseillers Municipaux

Absents excusés : /

Absents : /

10-2026 ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BARREAUD Christian, le plus âgé des membres du conseil.

Premier tour de scrutin

Le président, en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants 27
A DEDUIRE : nombre suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Electoral) 0
A DEDUIRE : nombre suffrages blancs (art. L 65 du Code Electoral) 1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés 26
Majorité absolue 14

Madame CADORET Nadia a obtenu 22 voix.

Monsieur COUDERC Eric a obtenu 4 voix

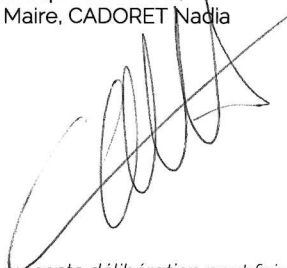
➔ *Madame CADORET Nadia, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée.*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

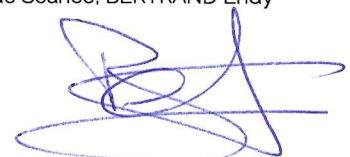
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Publié sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 26/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Délibération n° 10-2026 du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dixhuit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....16/03/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Excusés : 0

Absent : 0

Votants : 27

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COUDERC Eric, DUVAL Aurélie, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, JOSEPH Armelle, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GONNORD Raphaël ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseillers Municipaux
PIVETEAU Guillaume ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain, Conseillers Municipaux

Absents excusés : /

Absents : /

11-2026 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame CADORET Nadia, Maire, a rappelé qu'en égard à l'effectif des membres du Conseil Municipal, le nombre d'adjoints au maire doit s'établir entre un et huit conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a précisé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de sept adjoints. Au vu de ces éléments le conseil municipal propose de fixer à CINQ le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 27 membres ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints ;

Après en avoir délibéré ;

☞ **DECIDE d'arrêter à CINQ** le nombre de postes d'adjoints au maire pour le mandat municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

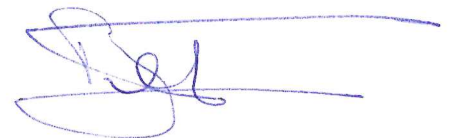
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Publié sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 26/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative



L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dixhuit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme CADORET Nadia, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal16/03/2026

Nbre de conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Excusés : 0

Absent : 0

Votants : 27

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BERTRAND Endy, qui accepte, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARREAU Christian, BERTRAND Endy, BIZON Patrice, BOUSSEAU Vincent, CADORET Nadia, COUDERC Eric, DUVAL Aurélie, GARRO Adeline, GILBERT Philippe, GONIDEC Christy, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, JOSEPH Armelle, MAUDET Ninon, METAIS Pascale, MILLET Evelyne, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, POIRON Bruno, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, SOULARD Bérangère, SUPIOT Marie-Thérèse, TUFFEREAU Etienne, VALLET Claire, Conseillers Municipaux

Absents représentés : GONNORD Raphaël ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseillers Municipaux
PIVETEAU Guillaume ayant donné procuration à GUIMBRETIERE Sylvain, Conseillers Municipaux

Absents excusés : /

Absents : /

12-2026 ELECTION DES AJOINTS AU MAIRE

Madame CADORET Nadia a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni votre préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le conseil municipal a ensuite décidé de laisser un délai de 10 mn pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée, conduite par M. BERTRAND Endy :

1^{er} adjoint.....BERTRAND Endy
2^{ème} adjoint.....JADEAU Valérie
3^{ème} adjoint.....GUIMBRETIERE Sylvain
4^{ème} adjoint.....REMIGEREAU Elodie
5^{ème} adjoint.....PERRAULT Christophe

Il a alors été procédé au vote :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de votants | 27 |
| A DEDUIRE : nombre suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Electoral) | 1 |
| A DEDUIRE : nombre suffrages blancs (art. L 65 du Code Electoral) | 3 |
| RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés..... | 23 |
| Majorité absolue..... | 12 |

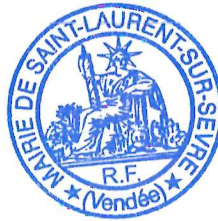
La liste de candidats conduite par M. BERTRAND Endy a obtenu 23 voix.

- Les candidats figurant sur la liste conduite par M. BERTRAND Endy *ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont élus Adjointes et immédiatement installés.*

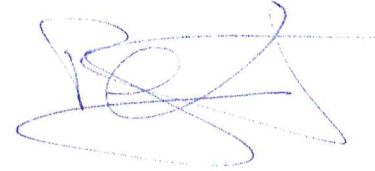
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1^{er} adjoint..... BERTRAND Endy
2^{ème} adjoint JADEAU Valérie
3^{ème} adjoint..... GUIMBRETIERE Sylvain
4^{ème} adjoint..... REMIGEREAU Elodie
5^{ème} adjoint..... PERRAULT Christophe

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire, CADORET Nadia



Le Secrétaire de Séance, BERTRAND Endy



Publié sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 26/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative